

AU SUD

- parcelle 766
- limite Sud de la parcelle 764
- 30 mètres de part et d'autre de l'axe du ruisseau de l'Aygue.

A L'OUEST

- limite Ouest des parcelles 756 et 757

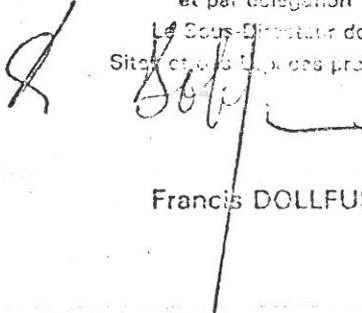
AU NORD

- limite des sections C4 et C5

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet de la région AQUITAINE
Préfet du département de la GIRONDE et au Maire de la commune de le PIAN MEDOC
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à PARIS, le 29 DEC. 1981

Pour le Ministre
et par délégation
Le Sous-Directeur des
Sites et des Espaces protégés


Francis DOLLFUS



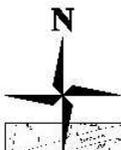
RE LE BOIS

L'AYGUE MILLIADE

limite du site
 inscrit
 par arrêté du 29.12.81

éch: 1/4000

Chemin Départemental



LE PIAN MEDOC

Domaine et parc de Geneste

SIN0000123

